

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Sangaris

La France et son empire centrafricain

Prenant goût à son statut de chef des armées, François Hollande a décidé d'envoyer début décembre une force d'intervention en Centrafrique. Une façon de reprendre la main sur ce territoire que la France avait un peu négligé ces dernières années (P.8). Martin Ziguélé, proche des réseaux français, attend son tour en vue de la présidentielle (P. 9).

P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE

P.3 ÉDITO La stratégie du chaos ou l'impérialisme décomplexé

P.4 PASCAL SIMBIKANGWA Premier procès d'un rwandais accusé de génocide en France

P.5 LUMUMBA Les USA assassinent Lumumba... et assument !

Les USA ont reconnu, dans un document, son implication dans l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Congolais.

P.6-7 ARMÉE FRANÇAISE Le dispositif français pour la « guerre contre le terrorisme »

La réorganisation des forces militaires française en Afrique annoncée dans le Livre Blanc de la Défense a commencé à se mettre en place dans la plus grande discrétion.

P.8 SANGARIS La France au cœur du bourbier centrafricain

P.9 CENTRAFRIQUE Martin Ziguélé en embuscade

P.10-11 AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT Projet de loi : une politique de développement sans politique

Annoncée comme une importante innovation, symbole de l'action du ministre délégué au développement et de la démarche de concertation qu'il défend, la loi d'orientation et de programmation de la politique de développement et de solidarité internationale française s'annonce déjà comme une compilation de mesures techniques, bien loin de la réforme politique majeure dont l'aide publique française a besoin.

P.12 RWANDA - IL Y A 20 ANS Le fax de Dallaire

Comment l'ONU, alertée de la préparation du génocide, n'a pas levé le petit doigt.

En bref

Partage du gâteau

L'expansion du marché africain s'ajoute à l'intérêt ancien pour les matières premières, et le continent n'en finit pas de susciter des convoitises. Selon un rapport du cabinet de conseil Boston Consulting Group (BCG) (RFI.fr, 28/01), 90% des patrons des trente plus grands groupes mondiaux se sont rendus en Afrique en 2013, contre seulement 10% en 2006. Côté français, Alexandre Vilgrain, interrogé sur RFI (27/01) à l'occasion de la sortie du rapport 2014 du CIAN, relativise la perte des parts de marché des entreprises françaises en Afrique (10,1 % en 2000, 4,7 % en 2011) : « *Il vaut mieux avoir 25 % d'une tarte qui fait un mètre de diamètre, que 50 % d'une tarte qui fait 30 cm de diamètre.* » Une « tarte » que les entreprises américaines n'entendent pas non plus délaissier. Après les sommets Afrique-France, Chine-Afrique, UE-Afrique, Amérique du Sud-Afrique, voici le premier sommet USA-Afrique annoncé par Obama pour le mois d'août 2014.

Bonnes vieilles méthodes

Le refrain est connu : l'ère des opérations Barracuda, que la France avait menées pour déposer Bokassa en Centrafrique, est officiellement révolue. Les opérations militaires menées par les soldats de Licorne en Côte d'Ivoire pour permettre aux forces fidèles à Alassane Ouattara de capturer Laurent Gbagbo n'auraient donc rien à voir. Pourtant, selon le dernier livre de Jean-Christophe Notin, *Le Crocodile et le Scorpion*, réalisé sur la base de témoignages de militaires français, comme en 1979, les services français (DGSE, GIGN, et même l'ambassadeur français) se sont empressés d'aller faire le ménage dans les documents du président ivoirien...

Révélation posthume

Dans son livre *La vérité sur la mort de Maurice Audin*, le journaliste Jean-Charles Deniau rapporte le contenu des derniers entretiens qu'il a eus avec le tortionnaire Aussaresses au sujet du jeune mathématicien communiste arrêté par l'armée française le 11 juin 1957 en Algérie et officiellement "porté disparu" depuis. Le général français spécialiste de la guerre contre insurrectionnelle confirme que Maurice Audin a été torturé puis abattu, sur ordre du général Massu. Ce dernier agissait dans le cadre des

pouvoirs spéciaux que lui conférait le décret signé par Guy Mollet, Robert Lacoste, Maurice Bourges-Maunoury, et François Mitterrand, autorisant l'armée à exercer « *les pouvoirs de police normalement impartis à l'Autorité civile* ».

David contre Goliath

Le bras de fer se poursuit entre Areva et le gouvernement nigérien, pour la renégociation du contrat d'exploitation de l'uranium. La firme française refuse toujours de se plier à la nouvelle loi minière nigérienne et entend continuer à bénéficier de toutes ses exonérations fiscales. A la date d'expiration du contrat précédent, Areva a fait monter la pression d'un cran en fermant ses mines, officiellement pour maintenance, alors qu'un décret gouvernemental autorisait la poursuite de l'exploitation dans l'attente de la signature d'un nouvel accord. Ce n'est pas la première fois que le géant du nucléaire, à capitaux très majoritairement publics rappelons-le, agite le chantage à l'emploi dans ce pays qui est l'un des plus pauvres du monde.

A qui le tour ?

L'opération Serval n'est toujours pas soldée ; les promesses de résultats rapides de l'opération Sangaris en RCA ont fait long feu, mais l'État-major des armées semble déjà préparer sa prochaine guerre. L'Amiral Guillaud a en effet plaidé pour une intervention militaire internationale dans le sud libyen « *scénario idéal* » selon lui pour poursuivre la guerre contre le terrorisme. Une annonce apparemment faite sans la moindre concertation avec les autorités libyenne. « *Je suis content que la France soit prête à aider la Libye, mais je n'ai franchement aucune information sur cette initiative. Nous, les Libyens, nous ne voulons pas avoir une intervention militaire étrangère, mais une coopération sur la formation des soldats, sur l'équipement, les armes* », a déclaré Mohamed Abdelaziz, le ministre des Affaires étrangères (RFI, 29/01)

Visite officielle d'un chef d'Etat non reconnu

La diplomatie économique chère à Fabius pousse à toutes les contorsions. « *Vous recevoir, ce n'est pas reconnaître votre pays, car c'est d'abord aux pays africains de le faire. Mais nous sommes prêts à*

vous accompagner », ont ainsi déclaré les autorités françaises au président du Somaliland en visite officielle à Paris. Explication : « *Le Somaliland est en effet un marché à prendre dans un monde anglo-saxon où les Français sont peu présents. Il offre un important débouché sur la mer, et cela n'a pas échappé au groupe Bolloré qui négocie un contrat sur le port de Berbera. Un port qui pourrait être utilisé à moyen terme pour désenclaver l'Éthiopie ou pour exporter le pétrole du Soudan du Sud. Il y a aussi une place à prendre pour des investisseurs, dans le domaine de l'élevage, le traitement des eaux et des déchets.* » (RFI.fr, 23/01)

Racisme (extra)ordinaire

Déferlement de réactions xénophobes après la publication du rapport sur l'intégration remis récemment au premier ministre Jean-Marc Ayrault, dont le gouvernement socialiste s'est aussitôt courageusement démarqué. La palme à Thierry Desjardins, ancien journaliste au Figaro, lauréat du Prix Albert Londres, officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre national du Mérite, pour ces propos relevés par l'historien Jean-Pierre Cavaillé (*Médiapart*, 09/01) : ce rapport, écrit Desjardins, « *prévoyait notamment – excusez du peu – d' "assumer la dimension arabe-orientale de la France" et de considérer les borborygmes des patois africains sur le même plan que la langue française* ». Rien ne surpasse en effet les borborygmes en défense de la pureté d'une identité française fantasmée, abreuvée d'un tranquille sentiment colonial de supériorité.

Paquet de Bali

Le 7 décembre, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a conclu une série d'accords, dite « *paquet de Bali* », les premiers du genre depuis 1995. La mesure phare concerne la facilitation des échanges commerciaux (c'est-à-dire l'assouplissement des procédures douanières et la modernisation des appareils réglementaires et logistiques) qui s'appliquera à tous les Etats membres de l'OMC mais s'avèrera très coûteuse à mettre en place pour les pays les moins riches. Les multinationales de l'import export, elles, en sortiront gagnantes puisqu'elles verront leurs profits augmenter, sans pour autant contribuer financièrement à la mise en œuvre de cette mesure. Mais c'est sur les questions agricoles que le cynisme de l'OMC et de

ses membres les plus puissants est le plus flagrant. Les pays occidentaux conservent le droit de subventionner leur secteur agricole à hauteur de plusieurs centaines de milliards de dollars, mais les autres ont vu leurs revendications de souveraineté alimentaire balayées. Une « *clause de paix* » a été consentie aux pays « *en voie de développement* », qui ont accepté ce compromis : cette clause stipule que les pays de cette catégorie qui soutiendront leur agriculture (notamment par des subventions, la constitution de stocks, la garantie de prix bas) ne seront pas poursuivis devant l'organe judiciaire de l'OMC pour dumping. Mais elle est en réalité très restrictive : elle ne concerne que des politiques agricoles déjà existantes, n'est valable que pendant 4 ans, et surtout a été conçue de façon à ne s'appliquer qu'au cas de l'Inde. Confirmation est donc donnée par l'OMC que le droit à l'alimentation n'est pas universel. Excepté les pays occidentaux qui se le sont octroyés, à chaque pays de le mendier, si tant est que leurs dirigeants s'en soucient et aient assez de poids pour engager un bras de fer.

Accord de pêche UE-Maroc : un vol colonial

Alors qu'il avait dénoncé l'occupation marocaine du Sahara occidental (*Billets* n°229, novembre 2013), le Parlement européen a approuvé l'accord de pêche entre l'UE et le Maroc le 10 décembre 2013, avec 310 voix pour, 204 voix contre et 49 abstentions. Cet accord autorise les bateaux de 11 Etats européens à pêcher dans les eaux du Maroc, y compris les eaux territoriales du Sahara occidental, en échange d'une contrepartie financière. Il entérine un droit au pillage des ressources sahraouis, puisqu'il s'applique à un territoire occupé et viole en cela le droit international. Le débat précédant le vote au Parlement européen a été vif. Les partisans se sont égoïstement réjouis d'un bon rapport coût/bénéfices dans l'accord et se sont dits satisfaits de l'introduction d'une clause sur les droits de l'Homme et d'une obligation pour le Maroc de consacrer une partie de la contrepartie financière au Sahara occidental. Les opposants à l'accord ont dénoncé un « *vol colonial* » et des obligations hypocrites, quand l'on connaît les nombreuses violations des droits des sahraouis commises par le Maroc, et alors que le fondement même de cet accord viole un droit fondamental, le droit à l'autodétermination.

La stratégie du chaos ou l'impérialisme décomplexé

Les guerres de l'Otan menées à l'initiative des Etats-Unis en Afghanistan et en Irak ont donné le signal du renouveau des guerres impériales au XXI^e siècle. Elles sont à l'évidence le modèle des interventions que l'armée française multiplie en Afrique depuis le bombardement de la Côte d'Ivoire et de la Lybie en 2011, surtout par deux aspects que les unes et les autres partagent : vendues aux opinions publiques occidentales comme ayant pour objectifs la paix et la démocratie, elles aboutissent inmanquablement à nourrir les dissensions civiles qu'elles étaient censées apaiser. C'est ce qu'on observe actuellement en RCA, mais cela se vérifie aussi, même si d'une manière moins éclatante, au Mali et en Côte d'Ivoire. Les interventions de l'Otan ont toutes abouti à l'ensauvagement des sociétés qu'elles étaient censées pacifier. Le précédent de l'intervention française au Rwanda laisse craindre qu'il en sera de même en Afrique francophone.

Ce résultat ne saurait surprendre que ceux assez naïfs ou abêtis par le pilonnage de la propagande pour croire que la guerre qui s'étend sous nos yeux aurait réellement pour but d'établir la paix et la démocratie. Au contraire, l'intervention guerrière rend nécessaires d'autres opérations armées, dans un processus fou d'auto-engendrement de la guerre. La partition du Soudan sous pression occidentale provoque une nouvelle flambée de la guerre civile. Certains de nos dirigeants évoquent aujourd'hui la nécessité d'une nouvelle intervention en Lybie, devenue le foyer ardent d'un ébranlement de toute l'Afrique noire.

Hic fecit cui prodest : seul le capital sort renforcé de ce chaos généralisé. Les pseudo-démocraties installées par des armées étrangères à coup d'élections bidons n'auront garde de s'opposer aux volontés de leurs parrains, et aux sociétés étrangères qui, arrivées à la suite des armées, se partagent les lucratifs marchés de la reconstruction et tout ce que la destruction des États offre comme opportunités : travaux publics de toutes sortes, construction et gestion des infrastructures et des réseaux d'eau, d'électricité, de télécommunications, et, *last but not least*, exploitation des ressources naturelles. C'est là le fin mot des bombardements occidentaux et du déploiement de tout l'arsenal de la guerre technologique : permettre au capital d'étendre encore son emprise vampirique sur le monde, jusqu'à la dernière goutte de pétrole, jusqu'au dernier gisement d'uranium, jusqu'à l'ultime forêt vierge, jusqu'à la dernière parcelle d'humanité libre.

« *Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage* » : la première décennie de ce siècle a plus que confirmé la phrase prononcée par Jaurès en juillet 1914, quelques jours avant son assassinat, dans un discours où il prophétise les massacres de masse qui vont ensauvager l'Europe. Dans ce discours, Jaurès accuse la politique coloniale de la France d'être un des facteurs de « *l'état des choses horrible où nous sommes* » : de la même façon, la politique guerrière des imposteurs qui gouvernent aujourd'hui la France en se réclamant de lui nourrit la catastrophe dans laquelle nous nous enfonçons. Certes, c'est aujourd'hui en Afrique, non plus en Europe, que s'accomplissent des massacres de masse, mais ne nous leurrons pas : nous aussi, citoyens du monde "libre", sommes de plus en plus soumis aux lois inflexibles de cette guerre folle du capital : paupérisation croissante de nos sociétés, gavées de faux biens destinés à nourrir le flux continu des déchets, réduction irréversible des libertés élémentaires, bombardement ininterrompu d'une propagande abrutissante, désespérance de nos jeunes : quand le sang de l'Afrique coule, c'est l'Occident qui devient fantôme.

Odile Tobner

Pascal Simbikangwa, premier procès d'un rwandais accusé de génocide en France

Le premier procès contre un présumé génocidaire rwandais en France, Pascal Simbikangwa, se déroulera du 4 février au 14 mars 2014 devant la Cour d'assises de Paris.

Malgré la satisfaction de voir, vingt ans après le génocide des Tutsi, un important responsable rwandais jugé par la justice française, l'association Survie, partie civile dans l'affaire Simbikangwa regrette qu'il ait fallu autant de temps pour que ce premier procès ait lieu.

Dans sa lutte contre la banalisation du génocide, Survie a choisi de modifier ses statuts dès 2004 afin d'être habilitée à ester en justice. Depuis 1995, les plaintes contre des présumés génocidaires vivant en France étaient en effet portées par des adhérents et non par l'association. La nécessité de vérité et de justice est essentielle pour lutter contre l'impunité et empêcher que le silence et l'oubli ne mettent un point final au génocide, ne l'achèvent, permettant aux bourreaux de recommencer.

Pascal Simbikangwa est le premier rwandais à devoir rendre des comptes devant la justice française. Il a été arrêté à Mayotte dans le cadre d'une enquête pour falsification de documents administratifs en 2008, alors qu'une fiche Interpol avait été émise à son encontre par le Parquet de Kigali. Celui-ci souhaitait le juger pour crime contre l'humanité et crime de génocide. Son extradition pour un jugement au Rwanda a été rejetée par la justice française¹. Une plainte a été déposée sur ces entrefaites par le Collectif des Parties civiles pour le Rwanda (CPCR) en mars 2009.

L'instruction s'est donc ouverte pour complicité de génocide et complicité de crime contre l'Humanité et Pascal Simbikangwa va être jugé à Paris du 4 février au 14 mars 2014. Depuis l'adoption, en 1996, d'une loi dite « *de compétence universelle* », la France a en effet le devoir de poursuivre et juger les génocidaires présents sur son territoire. Des procès de génocidaires rwandais ont déjà eu lieu, notamment en Allemagne, en Belgique, en Suède, aux Pays-Bas, au Canada et aux Etats-Unis. Le Tribunal international pour le Rwanda ayant fermé ses portes, il confie depuis 2007 les procès de présumés génocidaires de première catégorie aux juridictions nationales².

Le procès de Simbikangwa aura lieu devant un jury populaire probablement peu informé sur l'histoire qui mène au génocide. La première partie du procès, après avoir éclairé la Cour sur la personnalité de l'accusé, va donc devoir entendre, outre les experts psychiatres, des témoins de contexte dont des historiens, des journalistes ou membres de commissions ayant enquêté sur le génocide, ou présents au Rwanda en 1994. Ils devront faire comprendre l'histoire du Rwanda, sa situation politique, la guerre faite par le FPR pour prendre le pouvoir après l'impossible retour des exilés tutsi au Rwanda, les pressions exercées par la communauté internationale pour permettre un gouvernement de transition... mais aussi le refus des extrémistes Hutu de cette évolution vers plus de démocratie, leur choix d'utiliser la haine ethnique, le choix du génocide dans lequel ils ont entraîné toute la population enrôlée dans une propagande menée depuis des années par le pouvoir de Habyarimana.

Pascal Simbikangwa, membre de l'armée régulière puis de la garde présidentielle, est resté handicapé après un accident de la route. Il a ensuite été nommé au service central du renseignement, un poste directement rattaché à la Présidence de la République. Plusieurs rapports dénoncent les actes de torture dont il se serait alors rendu coupable³. Malheureusement, le crime de torture étant prescrit au bout de 15 ans par la loi française, les témoins pourront évoquer ces faits mais Simbikangwa ne pourra être poursuivi pour ce chef d'accusation.

Proche du défunt président Habyarimana, il est notamment soupçonné d'avoir armé des miliciens extrémistes Hutu (*Interahamwe*) et de les avoir encouragés à massacrer des Tutsi. Dans divers rapports de mission il est cité nommément comme membre des escadrons de la mort, groupuscule composé de militaires en charge d'éliminer les chefs de l'opposition politique⁴ créé par le colonel Théoneste Bagosora. Durant cette période il aurait eu en charge la répression de la presse d'opposition.

En 1992, un gouvernement de transition est mis en place composé de membres de tous les partis politiques. Les services de renseignements sont alors scindés et placés sous l'autorité du premier ministre. Officiellement Pascal Simbikangwa n'en fait plus partie. Il passe dans l'ombre mais aurait gardé logement et voiture de fonction, protection par des gardes du corps de la garde présidentielle armés.

Le procès devra déterminer ses fonctions et rôles entre avril et juillet 1994. Plusieurs semaines seront donc consacrées à ses fonctions avant 92 puis la parole sera donnée aux témoins de faits confortant l'accusation pour la période précise d'avril à juillet 1994.

En effet ce procès ne sera pas celui du génocide mais d'un homme, il devra répondre d'actes et d'accusations personnelles pour complicité de génocide et complicité de crime contre l'Humanité.

Que ce jugement ait enfin lieu en France est essentiel, que le jury décide en son intime conviction de suivre le réquisitoire et condamne Pascal Simbikangwa aussi.

Les parties civiles publieront quotidiennement les comptes rendus d'audience sur le site www.proces-genocide-rwanda.fr.

Laurence Davidowicz

1 - La Cour de cassation continue de refuser l'extradition de Rwandais accusés de génocide vers le Rwanda, malgré un avis favorable de la Cour européenne des droits de l'homme et la pratique dans bien d'autres pays.

2 - La France a accepté de juger deux présumés génocidaires de première catégorie en 2007, Wenceslas Munyeshyaka et Laurent Bucyibaruta. Pour l'heure, le Pôle d'instruction des crimes contre l'Humanité et crimes de génocide a repris les instructions et promis aux représentants du mécanisme de suivi du TPIR de clore celles-ci en 2015.

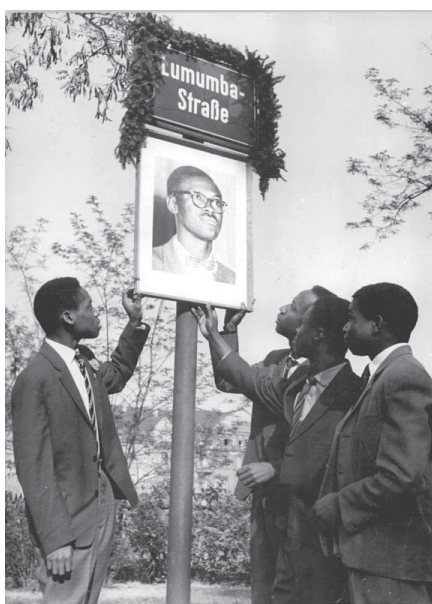
3 - Voir le *Rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990*, mars 1993 et le *Rapport de la Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge*, 1997.

4 - Cf. notamment le rapport de la Commission internationale de 1993 et le livre de Filip Reyntjens *Les risques du métier* paru en 2009 chez L'Harmattan.

Les USA assassinent Lumumba... et assument !

Alors que se commémorait - le 17 janvier dernier - le 53ème anniversaire de la mort de Patrice Lumumba, le Département d'Etat des USA a reconnu, dans un document, son implication dans le renversement et l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Congolais. Ce document de 900 pages nommé « Congo 1960-1968 » a été déclassifié. Analyses.

« Une oreille a été coupée de la tête de Lumumba », voilà ce que l'on peut lire dans ce document qui retrace, en toute transparence, la politique des USA au Congo dans les années soixante. Pour les panafricanistes et anti-impérialistes, il ne faisait aucun doute de l'implication de la CIA et des services secrets belges dans l'assassinat de Lumumba. Ce document d'archives, déclassifié 50 ans après, nous le confirme et livre des anecdotes. Il est expliqué que « Dès août 1960, le gouvernement américain a lancé un programme politique secret au Congo qui a duré près de 7 ans, d'abord en vue d'éliminer Lumumba du pouvoir et de le remplacer par un leader pro-occidental plus modéré ». Inutile de préciser que ce fameux leader fut Joseph-Désiré Mobutu (pas encore Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu wa Za Banga, père de la nation...), qui était à l'époque Chef d'état-major de l'armée congolaise.



Inauguration de la rue Lumumba à Leipzig en avril 1961. Photo Archives fédérales allemandes

« Corsaire de la République », Bob Denard, en renfort. Concernant les circonstances de l'assassinat de Lumumba, sujet à de nombreuses divergences chez les historiens, un télégramme daté du 8 février 1961 rapporte que « Patrice Lumumba, Okito et Maurice Joseph Mpolo furent exécutés peu de temps après leur arrivée à Elisabethville le soir du 17 janvier. Le soldat Jan.Katanga a abattu Okito et Mpolo. Un agent belge a exécuté Lumumba avec une rafale de mitraillette fireat 2300Z le 17 janvier. Une oreille a été coupée de la tête de Lumumba et envoyée à Albert Kalonji, président du Sud-Kasaï [une autre région sécessionniste]. Les trois corps ont été enterrés dans une fosse commune. ». Kalonji, âgé de 84 ans, est toujours vivant, et malgré ces révélations qui montrent clairement sa complicité, il n'est pas poursuivi par la justice...

Un mobile clair, un crime qui le devient

Toutefois, à la lecture de ce document, il est clairement indiqué que la première crainte des USA était de voir Lumumba s'allier avec l'ennemi communiste. Ce n'est donc pas Lumumba lui-même qui faisait peur aux puissances occidentales mais bien le spectre communiste, l'URSS en tête, à l'assaut du Congo et de toutes ses richesses naturelles. Le Katanga de Moïse Tshombé était la région la plus riche du Congo en termes de matières premières, et cela n'a pas échappé aux

Américains qui, dans cette note confidentielle, énumèrent les bienfaits de cette province : « Le Katanga fournit deux tiers de la valeur totale de la production minérale du Congo - le cuivre de tout le Congo (7% de la production mondiale), le cobalt (60 % de la production mondiale), le manganèse, le zinc, le cadmium, germanium et de l'uranium ». Tshombé déclara l'indépendance du Katanga le 11 juillet 1960, soit 11 jours après l'indépendance du Congo, et demanda à la Belgique une aide pour former une armée katangaise. La France, voulant également profiter du minerai de cette province, envoya son

Et en France ?

Le gouvernement américain, qui a une responsabilité directe dans le sort réservé au Congo depuis son indépendance, montre la voie en déclassifiant des archives secrètes, même si cette démarche est effectuée un demi-siècle plus tard. La France devrait prendre exemple de cette initiative : les Français mais surtout les Africains veulent savoir la vérité sur les assassinats, coups d'Etats, déstabilisations orchestrés sur le continent noir.

Kalidou SY



Le dispositif français pour la « guerre contre le terrorisme »

La réorganisation des forces militaires française en Afrique annoncée dans le Livre Blanc de la Défense a commencé à se mettre en place dans la plus grande discrétion.

« Nous resterons aux côtés des forces maliennes. Il faut une force dissuasive pour toute la région. La menace de déstabilisation est partout » a expliqué le ministre de la Défense en visite au Mali pour célébrer le premier anniversaire du déclenchement de l'opération Serval (Libération.fr, 01/04). C'est donc « partout » que va désormais s'installer l'armée française. « Une réorganisation intelligente consiste à diminuer nos effectifs en augmentant notre présence », avait confié le ministre aux sénateurs il y a quelques semaines (cf. *Billets d'Afrique* n°229). On ne sait pas si les effectifs vont réellement diminuer, mais c'est bien d'omniprésence qu'il faut parler.

L'armée française omniprésente

Comme cela avait été annoncé dans les rapports parlementaires consacrés au bilan de l'opération Serval, les effectifs des bases traditionnelles devraient fondre de moitié pour ne conserver que quelques centaines d'hommes. La base de Libreville devient un Pôle opérationnel de coopération comme au Sénégal. Celle de Côte d'Ivoire, qui avait été fermée et versée dans le contingent de l'opération Licorne sous la présidence de Laurent Gbagbo, va au contraire faire sa réapparition et retrouver le statut de Base opérationnelle avancée (BOA), comme Djibouti. Les soldats français étaient également présents en Centrafrique avant le déclenchement de l'opération Sangaris, et y resteront de toute évidence après. Mais la nouveauté réside surtout dans le quadrillage qui est en train d'être mis en place dans tous les pays de la zone sahélienne : « un dispositif souple et beaucoup plus économe, pouvant être armé et commandé du territoire français », rapporte *LeMonde.fr* (31/12). En tout, une présence permanente de 3000 hommes, en grande partie composée des forces spéciales du Commandement des Opérations Spéciales (COS), disséminée sur des points d'appui restreints, mais susceptibles de monter en puissance rapidement. Auditionné par la commission de la Défense de l'Assemblée nationale, Le Drian

mentionnait des implantations à N'Djamena, Ouagadougou, Niamey. Au vu des informations qui ont filtré dans la presse, on peut constater que ce n'est pas le souci de l'exhaustivité qui étouffe notre ministre de la Défense. Petite visite guidée du dispositif français :

Quadrillage du Sahel

Le Mali tout d'abord, où l'opération Serval se poursuit toujours avec 2300 soldats, reste l'épicentre du dispositif antiterroriste. Le nombre de militaires devrait se stabiliser autour de 1000 hommes, répartis entre Gao (au Nord), Tessalit (qui dispose d'un aéroport à la frontière algérienne), et Bamako, la capitale. Au Niger, la France a créé une base prévue pour 270 personnes, dédiée au renseignement aérien, et qui est décrite comme « un maillon clé » (*LeMonde.fr*, 02/01). « Outre les deux drones Reaper récemment acquis par la France [auprès des Etats Unis] et les drones Harfang qui opèrent dans le Sahel depuis près d'un an, un avion de surveillance Atlantique 2 [utilisé par la DGSE] et des chasseurs y seront bientôt déployés » (*JeuneAfrique.com*, 10/01). Au Tchad, dont le dirigeant est devenu le meilleur allié de la France, bénéficiant désormais d'une ligne directe avec le ministre de la Défense française, la France conserve son dispositif Epervier, mais reprend également possession de la base de Faya-Largeau pour surveiller la Libye. Enfin les implantations au Burkina et en Mauritanie, qui avaient initié ce travail de quadrillage de la région par les forces spéciales françaises dans le cadre de l'opération secrète Sabre dès 2009, n'ont pas disparu. La presse camerounaise a également signalé que l'armée française avait établi ses quartiers à l'aéroport de Ngaoundéré. Rien n'interdit donc de penser que la liste n'est pas close.

Partage des tâches avec les USA

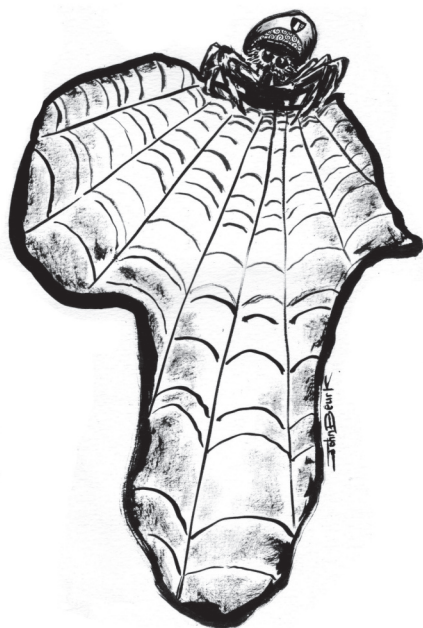
Ce dispositif est calqué sur le maillage militaire des « lily-pads » (nénuphars) de l'armée américaine dans de nombreux pays, également sous couvert de lutte contre le terrorisme. Une visite de Le

Drian aux Etats-Unis était d'ailleurs annoncée « afin de préciser aux responsables américains la nouvelle stratégie africaine de la France » (*Rfi.fr*, 08/01) et le dispositif français paraît résulter d'une sorte de partage des tâches avec l'armée américaine, à l'échelle du continent. « Dans la zone sahélo-saharienne, les militaires français et américains se croisent discrètement sur le terrain. Au Niger, sur l'aéroport de Niamey, ou en Mauritanie à Atar, ils partagent les mêmes plateformes. Au Niger, des cadres de l'armée américaine et des personnels privés sous contrat ont assuré la mise en œuvre des drones RQ-9 Reaper (...) Si l'on considère les implantations américaines en Afrique de l'Est, à Camp Lemonier, à Djibouti, dans l'océan Indien, aux Seychelles, sur la base de drones d'Arba Minch en Ethiopie ainsi qu'en Ouganda, Français et Américains seront, dans un avenir proche, amenés à couvrir une zone d'instabilité allant de la Guinée à la Somalie... » (*Rfi.fr*, 08/01). Il y a un peu plus d'un an, *Le Monde* (14/11/2012) nous apprenait que « le Pentagone a mis sur la table une proposition que les alliés de l'Amérique regardent avec attention, celle de créer un réseau mondial des forces spéciales. En Libye hier, en Afghanistan aujourd'hui, au Mali demain : ces unités sont plus que jamais placées au cœur des interventions militaires internationales. » La réorganisation de la présence militaire française et le renforcement prévu des effectifs des forces spéciales s'inscrivent-ils dans le cadre de cette proposition ?

Les nouveaux tirailleurs

« Tout a changé depuis "Serval" au Mali, le contre-terrorisme mobilise tous les Etats de la région », explique-t-on dans l'entourage Le Drian (*LeMonde.fr*, 02/01). Une façon polie de dire que les réticences des dirigeants africains à une présence militaire française trop voyante ont disparu, même dans les Etats qui se refusaient il y a quelques années à accueillir des installations pérennes, comme le Mali ou le Niger. Dans ce dernier pays, le proconsul, pardon, le ministre de la Défense français a déclaré :

TISSAGE MILITAIRE



« Ici, nous nous implantons désormais dans la durée ». C'est dire si l'avis des gouvernements issus des futures consultations électorales lui importe. Par ailleurs, la France n'exige pas seulement la mise à disposition des territoires, mais également celle des forces militaires des pays dans lesquels elle est présente. En jargon militaire, on appelle ça « coopération opérationnelle », par opposition à la « coopération structurelle ». « Il ne s'agit plus de former des forces locales – l'Union européenne peut s'en charger comme elle le fait avec la reconstruction de l'armée malienne –, mais de les appuyer concrètement sur le terrain, avec des détachements français insérés dans les unités nationales » (*LeMonde.fr*, 04/01). En fait de les appuyer, il s'agira bien sûr de les diriger, renouant avec la « coopération de substitution », officiellement proscrite depuis la réforme de la coopération militaire de 1998, et consistant à placer des militaires français à des postes de commandement des armées africaines.

De nouveaux accords de défense

Parallèlement, de nouveaux accords de défense sont signés en catimini pour fournir une couverture juridique au dispositif français. Seul celui qui doit être contracté avec le Mali a connu une certaine publicité, les autorités des deux pays ayant judicieusement choisi la date du 20 janvier pour le signer, c'est-à-dire l'anniversaire du jour où Modibo Keita, le premier chef d'Etat du Mali indépendant, avait exigé le retrait des troupes

françaises du pays. La coïncidence a évidemment fait bondir la société civile et certains partis politiques maliens, lesquels ont estimé, à juste titre, que le premier président devait se retourner dans sa tombe. Si la date de la signature a été prudemment reculée, le contenu devrait lui rester inchangé. Or il s'avère particulièrement inquiétant et éclairant sur la nature des relations entre les deux armées. Officiellement, il ne s'agit que de « *toiletter* » l'accord de coopération militaire de 1985, lequel exclut pourtant explicitement la présence de troupes françaises sur le sol malien. « *Le nouvel accord franco-malien ira au-delà de la simple coopération de défense classique. (...) Paris agira selon ses besoins. S'il s'agit officiellement de mieux échanger le renseignement, cela n'ira pas jusqu'à informer au préalable les autorités maliennes des actions entreprises. (...) Il devra aussi clarifier la façon dont « Serval » agira comme "force de réaction rapide" pour l'armée malienne* » (*LeMonde.fr*, 31/12), laquelle sera encadrée par des détachements français. En clair, l'armée malienne sera à disposition de l'armée française qui agira comme chez elle, sans avoir de comptes à rendre aux autorités maliennes. On ne saurait imaginer recul plus important en matière de tutelle militaire, sauf à recoloniser officiellement le pays.

Opacité totale

Si le contenu de l'accord franco-malien a donné lieu à polémique, on a appris que deux autres accords militaires avaient été signés préalablement, au Tchad et au Niger en décembre dernier, dans la plus grande discrétion (Il y en a également eu un en Guinée, signé par les marins français de l'opération Corymbe, qui a fait l'objet d'un communiqué du ministère de la Défense et qui ne semble pas de même nature, mais davantage lié à la volonté de la France de mobiliser les pays africains et européens sur la sécurisation du Golfe de Guinée, pour des raisons économiques). Le précédent gouvernement n'était certes pas un modèle de transparence, mais au moins en la matière avait-il instauré de soumettre les derniers accords dits de « *partenariat* » dans le domaine de la défense à l'accord du parlement et de le publier. Il faut croire que cette pratique aura fait long feu au nom de la lutte contre le terrorisme. Mais il en faut plus pour vexer les députés. La commission de Défense de l'Assemblée nationale vient d'annoncer la création d'une mission d'information sur l'évolution du dispositif

militaire en Afrique et le suivi des opérations en cours. Parions qu'à l'image des précédents rapports, il s'agira juste d'une annexe de la communication gouvernementale.

Le plus désespérant est que la politique mise en œuvre par la France risque de produire les effets inverses à ceux officiellement escomptés. On voit mal comment une réponse strictement militaire, alliée à un soutien renouvelé à certains régimes autoritaires, apportera la moindre solution au terreau sur lequel peuvent prospérer les groupes islamistes radicaux armés : la misère, l'absence d'avenir de populations délaissées, la corruption d'élites inféodées aux institutions ou multinationales occidentales. Mais qu'importe, l'armée française n'y verra qu'une raison supplémentaire de s'implanter « *dans la durée* ».

Raphaël Granvaud

Les journalistes de Défense au garde-à-vous

L'association des Journalistes de Défense (AJD) ne s'embarasse pas d'apparences quant à l'indépendance qu'on attendrait de leur profession. Le 23 novembre dernier, l'AJD tenait en effet son assemblée générale main dans la main avec la Légion Étrangère et les services de communication de l'armée. Le site de l'association indique même que c'est le « *commandant Anseau, officier Communication de la Légion* », qui a été le « *grand organisateur* » de la journée, durant laquelle la parole a largement été donnée aux différents « *Communicants de Défense* ».

Si on comprend aisément que les militaires « *officiers de presse* » membres de l'association assument une telle proximité avec l'armée, le positionnement des « *civils* » a de quoi laisser songeur. Ainsi, le compte-rendu de la journée indique que c'est à la demande expresse de Jean-Dominique Merchet, de Marianne, présenté comme le « *gardien des traditions* », que l'assemblée s'est livrée au rituel de « *la Poussière* », un rituel hérité de l'armée d'Afrique du Nord à la grande époque coloniale. Gageons que d'entonner *Tiens voilà du Boudin!* avec les pontes de la Légion Étrangère n'entamera nullement le mordant esprit critique des journalistes qui ont à traiter des interventions militaires françaises.

Sangaris : la France au cœur du borbier centrafricain

Prenant goût à son statut de chef des armées, François Hollande a décidé d'envoyer début décembre une force d'intervention en Centrafrique. Une façon de reprendre la main sur ce territoire que la France avait un peu négligé ces dernières années.

L'opération de trop

Depuis la prise du pouvoir par la coalition rebelle Séléka en mars 2013, la Centrafrique s'enfoncé inexorablement dans le chaos. Face aux nombreuses exactions commises par des membres de l'ex-Séléka¹, des milices paysannes « *anti-balaka* », originellement constituées pour lutter contre les « *coupeurs de route* » qui sévissent depuis des années dans le nord ouest du pays, ont pris les armes afin de se faire justice elles-mêmes. Ces milices, rapidement définies comme chrétiennes², s'en sont pris aux populations musulmanes qu'elles accusent de soutenir les rebelles Séléka, enclenchant un cycle de représailles intercommunautaires d'une extrême violence.

C'est dans ce contexte de fortes tensions que la France obtient le 5 décembre 2013 l'aval du Conseil de Sécurité des Nations Unies (via la résolution 2127) pour déployer massivement son armée en Centrafrique. Ce n'est qu'une formalité. En réalité, la décision d'un déploiement est déjà actée depuis longtemps : le dispositif Boali a été renforcé³, un corps expéditionnaire a embarqué sur un bâtiment de la Marine nationale, qui le débarquera au Cameroun, réactivant au passage l'antenne logistique dont la France dispose dans le port de Douala.

Les officiels français, convaincus qu'une intervention coup de poing⁴ et l'aura de son armée vont stabiliser la situation, annoncent une opération courte de l'ordre de quatre à six mois, le temps de constituer une force africaine assez nombreuse pour prendre le relais. Ainsi la France envisageait à la base de ne déployer que 800 à 1200 hommes⁵. Ils sont 2000 à l'heure actuelle.

Car ce même 5 décembre tout bascule. En effet, les milices anti-balaka lancent le jour même une action coordonnée contre Bangui. La ville s'embrase, les anti-balaka s'en prenant aux ex-membres de la Séléka, ainsi qu'aux populations définies comme musulmanes, principalement celles originaires du nord du pays ou du Tchad et du Soudan. Les combats font plus de 1000 morts en quelques jours et

une ligne de fracture commence à apparaître au sein de la population entre les communautés dites chrétiennes et celles considérées comme musulmanes.

Les forces françaises et africaines sont débordées. La France perd deux hommes le 10 décembre dans un affrontement.

Le Tchad vivement critiqué

Déjà pointé du doigt pour son rôle de soutien à la Séléka, le Tchad est tout particulièrement pris dans la tourmente. Les miliciens anti-balaka accusent ainsi les troupes tchadiennes de la MISCA (Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique, qui a succédé à la FOMAC) de protéger les ex-membres de la Séléka.

Une accusation qui paraît fondée, le Haut commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies ayant « *recueilli des témoignages crédibles de collusions entre des éléments tchadiens de la FOMAC et des forces ex-Séléka* »⁶. Ainsi, « *des témoins ont, de manière systématique, rapporté que des ex-Séléka portant des brassards de membres Tchadiens des forces de maintien de la paix FOMAC, sont allés de maison en maison à la recherche d'anti-balaka et ont tué des civils par balles* ». Face à ces exactions, les miliciens ripostent par le pillage et le lynchage des commerçants d'origine tchadienne, qui ont désormais fui en grande partie le pays.

Incontournable sur le terrain, le Tchad l'est tout autant politiquement. Alors que le Conseil de Sécurité de l'ONU se penchait en début d'année sur l'opportunité d'envoyer une force de maintien de la paix en Centrafrique, le Tchad, nouvellement élu en tant que membre non permanent de cette institution, a pesé de tout son poids pour que cette initiative échoue. Celui-ci ne tient pas à ce que l'ONU s'immisce dans une crise concernant sa zone d'influence.

Malgré cela, le régime tchadien est toujours l'ami intime de la France, celle-ci s'appuyant d'ailleurs de plus en plus sur celui-là pour gérer les questions militaires de son pré-carré⁷.

La Françafrique destitue Michel Djotodia

Le tandem franco-tchadien a d'ailleurs été le grand organisateur, début janvier, de la « *démission* » de Michel Djotodia, l'ex leader de la Séléka devenu président de la Centrafrique. Il faut dire que son sort avait été scellé rapidement. Ainsi, lors d'une interview donnée par le chef de l'Etat français au sortir du Sommet de l'Elysée le 7 décembre 2013, celui-ci avait déclaré qu'« *on ne peut pas laisser en place un président qui n'a rien pu faire, voire même a laissé faire* ».

Les temps ayant un peu changé, François Hollande n'a pas pu envoyer une compagnie de parachutistes pour destituer un dirigeant considéré comme gênant, comme Valéry Giscard d'Estaing avait pu le faire en 1979 pour renverser Bokassa. À la place, le président français a envoyé Jean-Yves Le Drian, son ministre de la Défense et missus dominicus pour les affaires africaines.

L'affaire s'est jouée en famille. En accord avec le président tchadien Idriss Déby, Jean Yves Le Drian fait le 2 janvier le tour des poids lourds de la Françafrique en Afrique centrale, rencontrant tour à tour Denis Sassou N'Gusso à Brazzaville et Ali Bongo à Libreville. Le départ de Djotodia ayant été acté, il ne reste plus qu'à le recouvrir d'un vernis démocratique. Idriss Déby organise donc un sommet extraordinaire de la Communauté Economique des États d'Afrique Centrale à N'Djamena, auquel il fait venir en urgence les membres du Conseil National de Transition (qui joue le rôle de Parlement centrafricain) afin qu'ils entérinent la décision qu'on a prise pour eux⁸. Il leur revient tout de même la charge d'élire un nouveau président, qui sera finalement une présidente : Catherine Samba-Panza.

Celle-ci a un parcours particulièrement francophile : elle a fait toutes ses études à Paris (à l'université Paris II – Assas) et son cabinet de courtage d'assurance est majoritairement tenu par l'assureur français Gras Savoye⁹. Cette femme d'affaires semble aussi avoir ses entrées dans les cercles politiques français. Une

pétition pour sa candidature à la présidence a, par exemple, été soutenue par Françoise Hostalier, ancienne Secrétaire d'État sous le gouvernement d'Alain Juppé. S'il est trop tôt pour juger de l'efficacité de son action, il y a fort à parier qu'elle lui soit dictée par ceux-là même qui ont permis son accession au pouvoir : la France et ses alliés français.

Yanis Thomas

1 - la Séléka a été officiellement dissoute par Djotodia peu après son accession au pouvoir.

2 - En réalité, ces milices sont plus animistes que chrétiennes, cf. *RCA: les anti-balaka, milices vraiment chrétiennes?*, P. Chapleau, blog Lignes de défense, 25/01/2014.

3 - La force française « Boali » occupe l'aéroport de Bangui depuis 2002.

4 - *Centrafrique : l'opération « Sangaris », intervention « coup de poing »*, Nathalie Guibert, Le Monde, 05/12/2013.

5 : 1600 officiellement mais les journalistes spécialisés s'accordent pour dire que l'effectif est sous-estimé.

6 - *Une équipe des Nations Unies recueille des informations sur de graves violations des droits de l'homme en République centrafricaine*, Haut Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU, 14/01/2014.

7 - *Centrafrique : pour Jean-Yves Le Drian, Idriss Déby reste un homme-clef dans la région*, Rfi.fr, 02/01/2014.

8 - *Centrafrique : comment Paris à précipité la fin de Michel Djotodia*, Lemonde.fr, 10/01/2014.

9 - *Bangui: Mme Catherine Samba-Panza occupe désormais le fauteuil de Maire*, journaldebangui.com, Frédéric Ferrière, 05/06/2013.

« Prévenir un massacre, ce n'est pas choisir un camp »

Peter Bouckaert, d'Human Rights Watch, interrogé par Libération, alerte sur les massacres commis à l'encontre des musulmans en Centrafrique et sur l'inaction des militaires français de Sangaris face à ces exactions : « *Quand on leur a signalé que les musulmans allaient être massacrés dans le quartier de PK13 à Bangui, ils nous ont répondu qu'ils ne souhaitaient pas prendre parti dans ce conflit ! Mais prévenir un massacre, ce n'est pas choisir un camp. En réalité, ce sont les forces africaines de la Misca qui prennent l'essentiel des initiatives, mais aussi des risques. En particulier, les troupes rwandaises, burundaises et celles du Congo, qui ont réussi à sauver des gens en faisant preuve de beaucoup de courage.* »



L'opération Sangaris est pointée du doigt pour son inaction face aux massacres de musulmans. Photo Bureau de Nations Unies en Centrafrique.

Centrafrique : Martin Ziguélé en embuscade

Depuis le lundi 20 janvier dernier, Catherine Samba-Panza a été élue présidente par le Conseil National de Transition. Elle dispose d'une année pour rétablir le calme et le dialogue intercommunautaire dans le pays, mais aussi pour organiser une élection présidentielle prévue pour février 2015, à laquelle elle ne pourra pas se présenter. Mais les traditionnels prétendants, plutôt discrets jusqu'ici, seront de la partie.

Parmi eux, Martin Ziguélé, ancien Premier Ministre du défunt Ange Félix Patassé et président du Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC), risque fort d'obtenir le soutien discret mais solide de la France.

Déjà, lors des élections présidentielles de 2011, il arrive en seconde position face à François Bozizé. Il forme alors avec les autres candidats le Front pour l'Annulation et la Reprise des Elections de janvier 2011 (FARE). Ce mouvement qui n'a jamais atteint son objectif a été dissout en octobre dernier par son porte-parole, Nicolas Tiangaye, proche de Ziguélé et Premier Ministre du précédent président de transition Michel Djotodia, jusqu'en décembre 2013.

Lors de la formation du gouvernement de Tiangaye, il s'est bien gardé de négocier un portefeuille ministériel afin de ne pas être associé à la crise que subit le pays. Ziguélé est proche du gouvernement français et il ne s'en cache pas: le MLPC

est d'ailleurs l'unique parti centrafricain membre de l'Internationale Socialiste ! Lors du Congrès du Parti Socialiste d'octobre 2012 à Toulouse, Ziguélé fut même invité à la tribune pour adresser ses « *sincères et amicales félicitations pour le changement qui vient de s'opérer en France, par l'élection de notre camarade François Hollande à la tête de l'état Français. Que le camarade François Hollande trouve ici l'expression de notre profonde admiration, et de nos vœux de plein succès.* » Ah... le camarade Hollande ! Touchante déclaration d'amitié ou habile manifestation d'intérêt commun ? Car il va de soi que si Ziguélé remportait les prochaines élections, la France aurait sans aucun doute gagné une belle victoire, en se targuant du retour à la « *démocratie* » en RCA et du « *succès* » de l'opération Sangaris. Et en guise de récompense, la possibilité pour elle et ses grandes entreprises (Total, Areva, etc.) d'affirmer leur mainmise sur ce pays.

Mathieu Perrin

Projet de loi : une politique de développement sans politique

Présenté en décembre en Conseil des ministres et actuellement en cours de discussion, un projet de loi d'orientation et de programmation de la politique de développement et de solidarité internationale française devrait être prochainement soumis au vote de l'Assemblée par Pascal Canfin. Annoncée comme une importante innovation, symbole de l'action du ministre délégué au développement et de la démarche de concertation qu'il défend, cette loi s'annonce déjà comme une compilation de mesures techniques, bien loin de la réforme politique majeure dont l'aide publique française a besoin.

L'association Survie s'était constituée en 1984 autour de la campagne pour la « loi de Survie », initiée un an plus tôt en France pour « donner valeur de loi au devoir de sauver les vivants ». Cette loi devait permettre d'allouer de nouvelles ressources au développement des régions les plus vulnérables selon des modalités visant à s'assurer que la voix des sociétés civiles serait prépondérante dans les choix effectués, et un texte similaire avait déjà été voté en Belgique (1983) ou allait l'être prochainement en Italie (1985).

Trente ans plus tard, même si le combat de l'association a bien évolué, du fait de la mise à nue progressive des mécanismes et réseaux de la Françafrique et de leurs crimes, la présentation prochaine devant le Parlement par Pascal Canfin d'une « loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale », promesse de campagne du candidat François Hollande, mérite un coup de projecteur. Car, comme très souvent en matière « d'aide », le chemin du ministre délégué au développement a beau être pavé de bonnes intentions, on redoute la destination.

La stabilité... est toujours là !

Et hélas, ça se gâte dès l'article 1er, sur les objectifs, où il est dit à l'alinéa 2 que cette politique visera entre autres à promouvoir « la paix, la stabilité, les droits de l'Homme et la diversité culturelle ». Car, même si l'alinéa 3 se veut rassurant en assurant que cette politique « respecte et défend les libertés fondamentales [et] contribue à promouvoir les valeurs de la démocratie et de l'État de droit », on sait trop bien, dans certains pays, ce que la « stabilité » veut dire. En 2011, Sarkozy fait même mine de tirer les leçons du renversement

des despotes tunisien Ben Ali et égyptien Moubarak, en reconnaissant publiquement lors de la conférence des ambassadeurs que « autour du mot "stabilité", la France a eu des rapports avec des régimes qui n'étaient pas des exemples de démocratie ». Fidèle à ses coups de bluffs, il va même jusqu'à appeler à « couper définitivement avec cette stabilité » (Cf. *Billets* n°206, octobre 2011). Mais le changement, c'est comme avant : la stabilité, vue de Paris, on aime et on soutient. Donc cela redevient officiellement une priorité de l'aide française.

Cohérence criminelle

L'article 3 annonce la cohérence entre cette politique et les « autres politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans le domaine du développement ». De quoi se réjouir, vraiment ? On peut saluer la cohérence, si elle est au service d'un objectif politique que l'on partage. Mais l'annonce d'une cohérence avec certaines autres politiques n'a rien pour nous rassurer, par exemple : « commerciale » (comme les Accords de Partenariat Economique -APE- promus au forceps par l'UE ?), « agricole » (le lobbying pour empêcher les pays africains de protéger leur agriculture ?), « migratoire » (Lampedusa, Mayotte-Comores, nous voici...), et... « la paix et la sécurité » (comprendre : le maillage militaire français en Afrique, c'est bon pour le développement). En réalité, ce nouvel affichage de cohérence ne changera pas grand chose sur le terrain : nombre de programmes sont par exemple déjà liés aux incitations au retour pour les migrants ou à l'adaptation des productions agricoles aux contraintes de la libéralisation des marchés, et l'armée n'a pas attendu Pascal Canfin pour comptabiliser comme « aide » une partie des crédits liés à la coopération militaire.

Un maire, ça peut jouer l'humanitaire

Alors que le dossier de presse relayé par le ministère n'en dit pas un mot, et que l'exposé des motifs du projet de loi par Pascal Canfin et son ministre de tutelle Laurent Fabius constate seulement que « l'action extérieure » des collectivités territoriales françaises prend déjà « des formes de plus en plus diverses », ce texte ouvre une nouvelle brèche, et pas des moindres, pour la coopération décentralisée : l'humanitaire ! L'article 9 propose en effet de modifier l'article L. 1115-1 du code général des collectivités territoriales, qui stipule jusqu'à présent que les collectivités peuvent « mener des actions de coopération ou d'aide au développement ». Dans la version Canfin, cela deviendrait « mettre en œuvre ou soutenir des actions de coopération ou d'aide au développement ainsi que des actions à caractère humanitaire ». En clair, permettre pour de bon à des collectivités, quelle que soit leur taille, de se lancer dans l'appui voire la mise en œuvre directe de projets humanitaires : et dire que l'on reproche déjà à la coopération décentralisée, par l'atomisation et l'éparpillement d'acteurs souvent inexpérimentés, de poser des emplâtres sur des jambes de bois...

Concertation piège à c... !

Dans le prolongement logique des Assises du Développement (Cf. *Billets* n°219, décembre 2012), dont il est l'aboutissement, le texte fait la part belle à la « concertation », en associant « tous les acteurs du développement » autour de la table d'un nouveau Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale (CNDISI), qui se veut un « espace de dialogue », qui « examinera les enjeux et les orientations de la politique française de développement et les questions relatives à sa mise en œuvre ». Le texte, flou à souhait, se

garde bien de confier un quelconque pouvoir de décision à ce Conseil sur les orientations effectives de l'aide française, qui sera officiellement pilotée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), qui lui existe déjà, mais ne s'était pas réuni entre 2009 et 2013. Dans la pratique, les technocrates du ministère et de l'Agence Française de Développement (AFD) resteront les maîtres à bord. Mais au passage, les entreprises, déjà grandes gagnantes des Assises du Développement (Cf. *Billets* n°222, mars 2013), considérées comme des « acteurs » incontournables, seront membres à part entière de ce Conseil National et pourront y faire valoir leurs vues libérales : la prétendue recherche du consensus, par définition mou lorsqu'il s'applique à des sujets clivants tels que la responsabilité des entreprises françaises dans l'appauvrissement des peuples d'Afrique francophone, permettra de légitimer l'appui renouvelé que le gouvernement entend leur apporter.

Verbe haut, grandes ambitions... sans changement

Un rapport annexé au projet de loi indique les grandes orientations de cette politique. On y retrouve des expressions prétendument généreuses, comme « croissance verte et solidaire », « progrès social », « croissance inclusive et durable », le refus d'un « "dumping" social ou écologique ». Autant de vœux pieux qui peinent à trouver des déclinaisons opérationnelles, tant l'objectif semble de faire rentrer l'existant dans un cadre de légitimation. Au final, il est possible de ne rien changer à la politique actuelle d'aide au développement, tout en prétendant avoir clarifié des objectifs que tous les rapports parlementaires émis ces dernières années ont pointés comme étant éparpillés et parfois contradictoires.

Un seul exemple : pour la priorité sectorielle « Agriculture et sécurité alimentaire et nutritionnelle », le rapport commence par asséner que « la France promeut une agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois et respectueuse des écosystèmes ». Enfin une remise en cause du soutien aux agro-industries, comme Socapalm au Cameroun (Cf. *Billets* n°229, novembre 2013) ? Pas si sûr, puisqu'il est ensuite expliqué que « l'aide bilatérale a pour finalité d'améliorer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux

et urbains, principalement en Afrique subsaharienne, par un soutien aux exploitations agricoles familiales, aux filières et aux politiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles, en intégrant les enjeux de développement durable ». Selon que l'on considère les agro-industries comme des maillons essentiels ou non des « filières », le soutien français pourrait donc continuer à ne pas se focaliser sur l'agriculture familiale. Malgré les formulations ambitieuses, cette loi n'offre donc par exemple aucune garantie de remise en cause de la « Nouvelle Alliance », qui permet aux multinationales de l'agroalimentaire de bénéficier de « l'aide » des pays du G8, dont la France (Cf. *Billets* n°226, juillet-août 2013).

Une approche purement technique

Evidemment, ce texte apporte des améliorations techniques répondant à quelques unes des critiques régulièrement émises contre l'APD française, par les ONG ou au fil des rapports parlementaires émis au moment de l'examen annuel du budget de l'aide. Principalement un peu plus de transparence, par un regroupement d'informations que même les députés se plaignaient de ne trouver qu'éparpillées, ou ne de pas trouver du tout, et qui seront désormais disponibles dans un rapport bisannuel. Un semblant de consultation des ONG, trop heureuses de se retrouver invitées à la table des décideurs pour se rendre compte que leur légitimation va de pair avec celle du « secteur privé ». Une prétendue priorisation géographique, par des « partenariats différenciés » qui reconnaissent aux pays les plus pauvres un accès privilégié aux dons et subventions, sans renoncer évidemment à une politique de prêts afin qu'ils restent redevables au créancier influent qu'est la France. Et, arme communicationnelle brandie par Pascal Canfin, de sacro-saints « indicateurs chiffrés », pour savoir combien de points d'eau et d'écoles ont été financés : tarte à la crème de l'aide au développement, il sera possible de dire combien de petits enfants africains ont été sauvés des griffes de la terrible famine et de l'épouvantable analphabétisme. Sans bien sûr remonter aux causes politiques.

Dépolitiser le débat

Mais ce projet de loi passe à côté de l'essentiel : la refonte de la politique dite de solidarité internationale de la France.



Rien ne change par exemple concernant les dispositifs d'aide « liée », indexés par les rapports du PS tant qu'il était dans l'opposition, et par la Cour des Comptes en juin 2012 : le ministère de l'économie avait calculé en 2011 qu'un euro investi dans ces procédures qui rendent incontournables le recours aux entreprises françaises permet de leur rapporter en moyenne 5 à 10 euros de contrats, mais ce projet de loi ne s'attaque pas à ça. Pas plus qu'il ne tente de prendre d'assaut cette citadelle qu'est devenue l'Agence Française de Développement (AFD) au fil des ans, concentrant une part croissante des enveloppes budgétaires de l'aide et du pouvoir décisionnel qui l'accompagne. Quant aux critiques plus profondes, sur l'ingérence politique propre aux financements français, qui ont tellement souvent sauvé des régimes au bord de l'explosion sociale qu'il est usurpé de parlé « d'aide » si l'on s'intéresse à la population, et qui imposent une remise à plat complète de la politique extérieure française, elles ne sont évidemment pas au menu de ce projet de loi. Au chapitre « Gouvernance et lutte contre la corruption », on se contente de quelques gageures, comme encourager la transparence dans les industries extractives ou l'initiative de l'OCDE « inspecteurs des impôts sans frontières », avec l'hypothèse implicite et faussement naïve que les régimes kleptocrates des Sassou, Déby, Bongo et consorts, avec qui on continue par ailleurs de coopérer à plein tube, vont suivre. Pour Canfin, la future consultation du Parlement sur l'aide au développement française, sur la base de ces grands objectifs et d'indicateurs chiffrés, « est une avancée démocratique, à l'opposé de ce qu'était la Françafrique » (*Le Monde*, 11/12/13). Réduire la Françafrique pour mieux en annoncer la fin, et en parallèle légitimer les structures par lesquelles elle existe, mue, s'adapte, et donc perdure. Merci Monsieur le Ministre.

Thomas Noirot

Rwanda : le fax de Dallaire

Comment l'ONU alertée de la préparation du génocide n'a pas levé le petit doigt

Le 11 janvier 1994, trois mois avant le déclenchement du génocide, Roméo Dallaire, commandant de la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR)¹ envoie un fax urgent au siège de l'ONU à New York. Dans ce document déclassifié, Dallaire alerte ses supérieurs de la préparation de l'extermination des Tutsi. Il y rapporte des propos d'un informateur, « Jean Pierre », engagé par le MRND pour entraîner les *Interhamwe*².

Jean-Pierre affirme avoir organisé une manifestation visant les députés des partis d'opposition, dans le but explicite de provoquer une réaction armée du FPR à l'encontre des manifestants, et de déclencher ainsi une guerre civile. Les troupes belges devaient également être visées pour permettre, si les soldats belges recouraient à la force, de les tuer afin de pousser la Belgique, principale contributrice de la MINUAR à retirer ses troupes du Rwanda.

On y apprend également qu'outre la formation et l'armement des milices dans des camps des FAR en dehors de la ville, ce chef *Interhamwe* a reçu mission de fichier tous les Tutsi de Kigali, et suspecte que ce soit en vue de leur extermination. Jean-Pierre affirme que ses troupes sont capables d'éliminer 1000 Tutsi en une heure. Il propose de révéler à l'ONU la localisation des caches d'armes fournies

aux milices par les Forces Armées Rwandaises (G3, AK47, grenades... on est loin des seules machettes!) en échange de la protection de la MINUAR pour lui et sa famille.

Dallaire, bien que précautionneux quant aux informations et aux motivations du revirement de ce personnage, demande l'autorisation à ses supérieurs d'agir dans les 36 heures qui suivent. Il souhaite opérer des fouilles et saisir les armes, illégales au regard du processus de paix.

L'ONU lui répond le jour même : le siège refuse expressément la saisie des armes et la protection de l'informateur, prétextant que ça ne rentre pas dans le mandat de la MINUAR. Entretemps, Dallaire avait envoyé un officier en reconnaissance, et confirmé l'existence d'au moins une cache d'armes, et donc la véracité des dires de Jean-Pierre sur ce point. Le Département des opérations de maintien de paix de l'ONU lui commande une stratégie autrement plus timorée : prendre rendez-vous avec le président Habyarimana pour lui opposer les faits, en partant du principe qu'il n'a pas connaissance de ces activités, mais lui signifier quesi des violences devaient avoir lieu à Kigali, cela serait rapporté au Conseil de Sécurité qui ferait « les recommandations appropriées ». Une menace bien peu dissuasive... La saisie de ces armes aurait pourtant pu

contribuer à enrayer la machine génocidaire. Il est également ordonné à Dallaire de transmettre aux ambassades de France, de Belgique et des Etats-Unis les informations alarmantes apportées par Jean-Pierre. Même en prenant des pincettes quant aux motivations de cet informateur, comment la France, qui a jugé ces informations « graves et plausibles³ » peut-elle affirmer qu'elle ignorait les risques de génocide ?

Quant à l'ONU, elle n'a pas fini de faire son *mea culpa* : non seulement ce document suffit à lui seul à prouver qu'elle était au courant des menaces qui pesaient sur les Tutsi du Rwanda, mais son comportement après le déclenchement des massacres n'a rien rattrapé : le 21 avril, en plein génocide, le Conseil de Sécurité décide du retrait de la quasi totalité des troupes de la MINUAR. Dans le même temps, le gouvernement intérimaire rwandais (qui organise et commet le génocide) siège au Conseil de Sécurité.

R.L.

- 1 - La MINUAR est présente au Rwanda pour veiller à l'application des accords d'Arusha entre le Front Patriotique Rwandais et le gouvernement d'Habyarimana
- 2 - Les milices Hutu qui ont été, avec l'armée régulière rwandaise, le fer de lance des tueries
- 3 - Télégramme diplomatique du 12 janvier 1994 intitulé « Menaces de guerre civile »

Soutenez-nous : abonnez-vous !

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, Billets d'Afrique décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal: _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

• Virement postal (CCP 500.52 K PARIS) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par François-Xavier Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
Directeurs de la rédaction: Thomas Noirot et Mathieu Lopes
Comité de rédaction: S. Courtoux, R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, R. De Benito, F. Tarrit, G. Giraud
Ont participé à ce numéro : Y. Thomas, K. Sy, M. Bazin, L. Davidowicz, R. Leenhardt, M. Perrin
Illustrations : J. Beurk
Photos : M. Lopes, J. Moisan, Nations Unies sous licence Creative Commons
Association Survie
107, Bd de Magenta
F75010 Paris
Tél. (+33)1 44 61 03 25 - Fax (+33)1 44 61 03 20
<http://survie.org>
Commission paritaire n° 0216G87632
Dépôt légal : février 2014 - ISSN 2115- 6336
Imprimé par Imprimerie 3 A
7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Contact de la rédaction :
billetsdafrique@survie.org